



CAJ/65/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 9 février 2012

# UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

## COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

### Soixante-cinquième session Genève, 29 mars 2012

#### DOCUMENTS TGP

*Document établi par le Bureau de l'Union*

1. L'objet du présent document est de faire le point sur l'élaboration des documents TGP, d'apporter des informations de fond pour faciliter l'examen par le Comité administratif et juridique (CAJ) de chacun des documents TGP et de soumettre un programme provisoire d'élaboration des documents TGP.

2. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ :	Comité administratif et juridique
TC :	Comité technique
TC-EDC :	Comité de rédaction élargi du Comité technique
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateurs
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
TWP :	Groupes de travail techniques

3. La structure du présent document est la suivante :

I.	INFORMATIONS GENERALES.....	1
II.	ELABORATION DES DOCUMENTS TGP.....	3
III.	PROGRAMME D'ELABORATION DES DOCUMENTS TGP.....	6
	ANNEXE PROGRAMME D'ÉLABORATION DES DOCUMENTS TGP	

#### I. INFORMATIONS GENERALES

4. Le document TG/1/3 "Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales" (Introduction générale) et la série de documents connexes qui établissent les procédures relatives aux principes directeurs d'examen (documents TGP) visent à énoncer les principes sur lesquels repose l'examen DHS. Les seules obligations contraignantes des membres de l'Union sont celles contenues dans la Convention UPOV elle-même. Cependant, l'Introduction générale et les documents TGP, en s'appuyant sur l'expérience pratique, s'efforcent de donner des indications d'ordre général permettant un examen de toutes les variétés conforme à la Convention UPOV. En outre, l'UPOV a établi des "Principes directeurs pour la conduite de l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité" (principes directeurs d'examen) pour de nombreuses espèces ou autres groupements de variétés. Ces principes directeurs d'examen ont pour objet

de développer certains des principes énoncés dans l'Introduction générale, et dans les documents TGP qui s'y rapportent, afin de donner des indications pratiques détaillées permettant l'harmonisation de l'examen DHS, et notamment de recenser les caractères appropriés pour l'examen DHS et l'établissement de descriptions variétales harmonisées.

5. Comme l'a indiqué le président lors de la cinquante-quatrième session du Comité administratif et juridique (CAJ), qui s'est tenue à Genève les 16 et 17 octobre 2006, l'élaboration de documents TGP en relation avec l'examen DHS peut être considérée comme un élément supplémentaire dans l'élaboration de matériel d'information concernant la Convention UPOV<sup>1</sup>; outre le fait qu'ils constituent une publication à part entière, les documents TGP peuvent être utilisés en relation avec diverses activités de l'UPOV. Plus précisément, l'Introduction générale et les documents TGP constitueront les composantes fondamentales d'un module spécialisé sur l'examen des demandes de droit d'obtenteur qui fera partie du programme de cours d'enseignement à distance que le Comité consultatif a chargé le Bureau de l'Union de mettre au point.

6. L'état d'élaboration des documents TGP peut se résumer comme suit :

Cote	N° de version	Titre	Date de la version
TGP/0	/4	Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents	20 octobre 2011
TGP/1		Introduction générale assortie d'explications	pas encore établi <sup>2</sup>
TGP/2	/1	Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV	6 avril 2005
TGP/3		Variétés notoirement connues	pas encore établi
TGP/4	/1	Constitution et maintien des collections de variétés	11 avril 2008
TGP/5		Expérience et coopération en matière d'examen DHS	
Introduction		Introduction	30 octobre 2008
Section 1	/2	Accord administratif type pour la coopération internationale en matière d'examen de variétés	30 octobre 2008
Section 2	/3	Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale	21 octobre 2010
Section 3	/1	Questionnaire technique à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale	6 avril 2005
Section 4	/2	Formulaire type de l'UPOV pour la désignation de l'échantillon de la variété	30 octobre 2008
Section 5	/2	Demande UPOV de résultats d'examen et réponse à la demande UPOV de résultats d'examen	30 octobre 2008
Section 6	/2	Rapport UPOV d'examen technique et Formulaire UPOV de description variétale	30 octobre 2008
Section 7	/2	Rapport UPOV intérimaire d'examen technique	30 octobre 2008
Section 8	/1	Coopération en matière d'examen	6 avril 2005
Section 9	/1	Liste des espèces sur lesquelles des connaissances pratiques ont été acquises ou pour lesquelles des principes directeurs d'examen nationaux ont été établis	6 avril 2005

<sup>1</sup> À sa cinquante-deuxième session, tenue à Genève le 24 octobre 2005, le CAJ est convenu d'une méthode d'élaboration de matériel d'information sur la Convention UPOV qui est expliquée aux paragraphes 8 à 10 du document CAJ/52/4. Il a également approuvé la création d'un groupe consultatif du CAJ ("CAJ-AG") chargé d'aider à élaborer des documents relatifs à ce matériel, comme il était proposé dans les paragraphes 11 à 14 du document CAJ/52/4 (voir le paragraphe 67 du document CAJ/52/5 "Compte rendu").

<sup>2</sup> À sa cinquante-cinquième session, tenue à Genève le 29 mars 2007, le CAJ a adopté la conclusion du CAJ-AG stipulant que l'introduction générale fournissait des indications sur ce que l'on entendait par les termes "notoirement connues" et qu'il n'était pas souhaitable, actuellement, de continuer à développer le document TGP/3 "Variétés notoirement connues" (voir le paragraphe 46 du document CAJ/55/7).

Cote	N° de version	Titre	Date de la version
Section 10	/2	Notification des caractères supplémentaires	20 octobre 2011
Section 11	/1	Exemples de politiques et de contrats en ce qui concerne le matériel fourni par l'obteneur	30 octobre 2008
TGP/6	/1	Arrangements en vue de l'examen DHS	
Section 1	/1	Introduction	6 avril 2005
Section 2	/1	Exemples d'arrangements en vue de l'examen DHS	6 avril 2005
Section 3	/1	Déclaration relative aux conditions de l'examen d'une variété fondée sur des essais effectués par l'obteneur ou pour son compte	6 avril 2005
TGP/7	/3	Élaboration des principes directeurs d'examen	20 octobre 2011
TGP/8	/1	Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité	21 octobre 2010
TGP/9	/1	Examen de la distinction	11 avril 2008
TGP/10	/1	Examen de l'homogénéité	30 octobre 2008
TGP/11	/1	Examen de la stabilité	20 octobre 2011
TGP/12	/1	Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques	22 octobre 2009
TGP/13	/1	Conseils pour les nouveaux types et espèces	22 octobre 2009
TGP/14	/1	Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV	21 octobre 2010
TGP/15		<del>[Nouveaux types de caractères]</del> [Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)]	en cours d'élaboration

L'Introduction générale, les documents TGP approuvés et les principes directeurs d'examen adoptés sont publiés sur le site Web de l'UPOV à l'adresse [http://www.upov.int/upov\\_collection/fr/](http://www.upov.int/upov_collection/fr/).

## II. ELABORATION DES DOCUMENTS TGP

### Nouveau document TGP

TGP/15 : ~~[Nouveaux types de caractères]~~ [Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)]

- voir le document TGP/15/1 Draft 2

7. Le TC, à sa quarante-septième session tenue à Genève du 4 au 6 avril 2011, et le CAJ, à sa soixante-troisième session tenue à Genève le 7 avril 2011, sont convenus que le document TGP/15 devrait être élaboré séparément, mais parallèlement, au document BMT/DUS, compte tenu du fait que le document BMT/DUS fournirait un rapport sur l'élaboration et l'examen de tous les modèles au sein de l'UPOV, et que le document TGP/15 fournirait des indications sur l'utilisation des modèles évalués positivement et pour lesquels des exemples acceptés pourraient être fournis à ce stade, à savoir les modèles "Marqueurs moléculaires propres aux caractères" et "Combinaison de [caractères] phénotypiques et de distances moléculaires pour gérer des collections de variétés". Le TC et le CAJ sont convenus que la finalité de ces deux documents devrait être précisée qu'ils devraient être adoptés par le Conseil. Le TC et le CAJ ont décidé en outre qu'il conviendrait d'examiner la manière de tenir efficacement à jour ces deux documents (voir le paragraphe 16 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions"). À sa quarante-cinquième

session ordinaire tenue à Genève le 20 octobre 2011, le Conseil a adopté le document BMT/DUS/1 "Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)" sur la base du document BMT/DUS/1 Draft 6 (voir le paragraphe 21 du document C/45/17 "Compte rendu des décisions")<sup>3</sup>.

8. À sa soixante-quatrième session tenue à Genève le 17 octobre 2011, le CAJ a noté qu'il serait invité à examiner le document TGP/15 Draft 2 à sa soixante-cinquième session, en mars 2012, et que le titre actuel du document TGP/15, "Nouveaux types de caractères", devrait être modifié (voir le paragraphe 17 du document CAJ/64/11 "Compte rendu des conclusions").

9. À sa réunion tenue à Genève les 11 et 12 janvier 2012, le TC-EDC a examiné les documents TC-EDC/Jan12/2 "TGP Documents" et TGP/15/1 Draft 1 et a recommandé que le document TGP/15/1 Draft 1 soit remanié (restructuré) comme suit :

- premièrement, présenter les principes et les hypothèses qui ont servi de base pour évaluer positivement les exemples présentés dans les modèles approuvés; et
- deuxièmement, fournir des données d'expérience pratique sous forme d'exemples de mise en œuvre de ces principes.

Cette recommandation du TC-EDC sera examinée par le TC à sa quarante-huitième session qui se tiendra à Genève du 26 au 28 mars 2012. Pour l'heure, aucune modification n'a été apportée à la structure du document TGP/15/1 Draft 1.

10. Les observations formulées par le TC à sa quarante-huitième session qui se tiendra à Genève du 26 au 28 mars 2012 seront présentées au CAJ à sa soixante-cinquième session.

*11. Le CAJ est invité à examiner le document TGP/15/1 Draft 2, selon les modalités indiquées aux paragraphes 7 à 10 ci-dessus.*

#### Révision des documents TGP

TGP/7 : "Élaboration des principes directeurs d'examen"

12. À sa quarante-huitième session, le TC examinera certains points en vue d'une future révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen". Ces points sont résumés comme suit :

*Révisions sur lesquelles le Comité technique a abouti à une conclusion à sa quarante-septième session :*

Couverture des variétés ornementales dans les principes directeurs d'examen

13. Le TC est convenu de l'adjonction d'un nouveau texte standard supplémentaire (ASW) pour le chapitre 1 des principes directeurs d'examen dans une révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", libellé de la manière suivante :

"Dans le cas des variétés [ornementales] [fruitières] [industrielles] [potagères] [agricoles] [etc.], il peut notamment être nécessaire d'utiliser d'autres caractères ou niveaux d'expression que ceux figurant dans le tableau des caractères en vue d'examiner la distinction, l'homogénéité et la stabilité".

en l'accompagnant d'une explication dans le document TGP/7 précisant que ce texte ne doit pas donner lieu à des conclusions particulières quant à la question de savoir si d'autres types de variétés doivent ou non faire l'objet de principes directeurs d'examen distincts car cette question doit être réglée au cas par cas (voir le paragraphe 54 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions").

---

<sup>3</sup> Conformément à la numérotation séquentielle pour les documents d'information, la cote du document BMT/DUS/1 "Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)" est devenue "UPOV/INF/18/1".

#### Demandes de protection de variétés à germination lente

14. Le TC est convenu que, pour le moment, aucune révision ne devait être envisagée du document TGP/7 en rapport avec les demandes de protection pour les variétés à germination lente (voir le paragraphe 58 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions").

#### Sélection des caractères avec astérisque

15. Le TC est convenu que la dernière phrase de la section 1.2 de la note indicative GN 13.1 du document TGP/7/2 "Caractères avec astérisque" devait être modifiée comme suit : "Le nombre de caractères avec astérisque doit donc être déterminé par les caractères qui sont nécessaires pour établir des descriptions variétales utiles et harmonisées au niveau international". Sur la base de cette modification, il a été considéré que les indications fournies dans la note indicative GN 13 du document TGP/7 sur la sélection des caractères avec astérisque étaient appropriées et suffisantes et qu'il était uniquement nécessaire de s'assurer qu'elles soient appliquées lors de l'élaboration des principes directeurs d'examen (voir le paragraphe 59 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions").

#### Indication des caractères de groupement

16. Le TC est convenu qu'il ne serait pas approprié de réviser le document TGP/7 en vue d'insérer une indication des caractères de groupement dans le tableau des caractères des principes directeurs d'examen de l'UPOV (voir le paragraphe 60 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions").

#### Renvois normalisés dans le questionnaire technique

17. Le TC est convenu de retarder l'examen de la solution proposée pour l'indication de renvois normalisés pour le questionnaire technique type de l'UPOV et les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen en vue d'une future révision du document TGP/7, en attendant les résultats des travaux sur le formulaire vierge linéaire pour les demandes de protection d'une obtention végétale (voir le paragraphe 68 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions").

#### *Révisions devant être examinées par le Comité technique à sa quarante-huitième session :*

18. Le TC examinera les points ci-après à sa quarante-huitième session :

- Quantité de matériel végétal requis;
- Conseils relatifs au nombre de plantes à examiner (aux fins de la distinction);
- Conseils relatifs à la méthode d'observation;
- Variétés indiquées à titre d'exemples;
- Fourniture de photographies avec le questionnaire technique; et
- Procédure d'élaboration des principes directeurs d'examen.

19. Le programme de révision du document TGP/7 sera examiné par le TC à sa quarante-huitième session, et les conclusions du TC seront présentées au CAJ à sa soixante-cinquième session.

*20. Le CAJ est invité à prendre note des faits nouveaux concernant la révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", comme indiqué aux paragraphes 12 à 19 ci-dessus.*

TGP/12 : “Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques”

- voir le document TGP/12/2 Draft 2

21. À sa quarante-cinquième session tenue à Genève du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2009, le Comité technique (TC) a examiné une proposition présentée par M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas) à la quarante-deuxième session du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV), tenue à Cracovie (Pologne) du 23 au 27 juin 2008, concernant la nomenclature des caractères de résistance aux maladies. Il est convenu d'inviter le TWV à proposer l'insertion, dans le document TGP/14 “Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l'UPOV” ou lors d'une future révision du document TGP/12 “Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques”, d'une section sur la nomenclature des caractères de résistance aux maladies.

22. À sa quarante-troisième session tenue à Beijing (Chine) du 20 au 24 avril 2009, le TWV a examiné les documents TWV/43/13 “Nomenclature of Pathogens” et TWV/43/16 “Principles on the Use of Disease Resistance Characteristics in UPOV Test Guidelines” et a conclu que la proposition devrait être présentée au TC et à d'autres groupes de travail techniques (TWP) pour examen en vue d'une éventuelle future révision du document TGP/12/1 (document TGP/12/2). Il est aussi convenu que les niveaux d'expression des caractères quantitatifs comportant trois notes pourraient être révisés, le cas échéant.

23. À sa quarante-sixième session tenue à Genève du 22 au 24 mars 2010, le TC est convenu que le TWV devrait élaborer une proposition de révision du document TGP/12/1 en vue de fournir des indications sur la nomenclature et l'utilisation des caractères de résistance aux maladies, selon les modalités indiquées aux paragraphes 21 et 22 ci-dessus. Les propositions concernant la révision du document TGP/12 sont présentées dans le document TGP/12/2 Draft 2 qui sera examiné par le CAJ à sa soixante-cinquième session.

24. Les observations formulées par le TC à sa quarante-huitième session en ce qui concerne le document TGP/12/2 Draft 2 seront présentées au CAJ à sa soixante-cinquième session. Le programme d'élaboration des documents TGP prévoit l'adoption de la révision du document TGP/12/2 par le Conseil à sa quarante-sixième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 1<sup>er</sup> novembre 2012. Les traductions en français, en allemand et en espagnol du texte original anglais seront examinées par les membres concernés du TC-EDC, avant que le projet de document TGP/12/2 soit soumis au Conseil.

*25. Le CAJ est invité à examiner la révision du document TGP/12/2 Draft 2 “Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques”, conjointement avec les observations formulées par le TC, comme base pour l'adoption de la révision du document TGP/12/2 par le Conseil à sa quarante-sixième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 1<sup>er</sup> novembre 2012.*

### III. PROGRAMME D'ELABORATION DES DOCUMENTS TGP

26. L'annexe du présent document propose un programme d'élaboration des documents TGP qui repose sur le programme arrêté par le TC à sa quarante-septième session et par le CAJ à sa soixante-quatrième session (voir le paragraphe 86 du document TC/47/26 “Compte rendu des conclusions” et le paragraphe 14 du document CAJ/64/11 “Compte rendu des conclusions”, respectivement), sur les débats qui ont eu lieu au sein des groupes de travail techniques à leurs sessions de 2011 et sur les recommandations faites par le TC-EDC à sa réunion des 11 et 12 janvier 2012.

27. Les observations formulées par le TC à sa quarante-huitième session, en ce qui concerne le programme d'élaboration des documents TGP, seront présentées au CAJ à sa soixante-cinquième session.

*28. Le CAJ est invité à examiner le programme d'élaboration des documents TGP figurant à l'annexe du présent document.*

Ref.	Titre du document	Documents approuvés*	2011			2012			2013						
			TC-EDC	TC/47	CAJ/63	TWP	CAJ/64	C/45	TC-EDC	TC/48	CAJ/65	TWP	CAJ/66	C/46	
TGP/0	Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents	TGP/0/4 ADOPTÉ													
TGP/1	Introduction générale assortie d'explications	-													
TGP/2	Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV	TGP/2/1 ADOPTÉ													
TGP/3	Variétés notoirement connues	G(Ext.)/19/2 Rev.													
TGP/4	Constitution et maintien des collections de variétés	TGP/4/1 ADOPTÉ													
TGP/5	Expérience et coopération en matière d'examen DHS	ADOPTÉ													
	Section 10/2 Adoptée	Section 10/2	Section 10/2 Draft 1	Section 10/2 Draft 2	Section 10/2 Draft 2										
TGP/6	Arrangements en vue de l'examen DHS	TGP/6/1 ADOPTÉ													
TGP/7	Élaboration des principes directeurs d'examen	TGP/7/3 ADOPTÉ	TC-EDC/jan11/2 .6, 7, 10	TC/47/16-19											
TGP/8	Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité	TGP/8/1 ADOPTÉ	TC-EDC/jan11/8	TC/47/20											
TGP/9	Examen de la distinction	TGP/9/1 ADOPTÉ													
TGP/10	Examen de l'homogénéité	TGP/10/1 ADOPTÉ													
TGP/11	Examen de la stabilité	TGP/11/1 ADOPTÉ	TGP/11/1 Draft 9	TGP/11/1 Draft 10	TGP/11/1 Draft 10										
TGP/12	Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques	TGP/12/1 ADOPTÉ	TC-EDC/jan11/1 2	TC/47/23											
TGP/13	Conseils pour les nouveaux types et espèces	TGP/13/1 ADOPTÉ													
TGP/14	Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV	TGP/14/1 ADOPTÉ	TC-EDC/jan11/1 3	TC/47/21, 22											
TGP/15	Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité														